

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2025

VISANT À ENDIGUER LA PROLIFÉRATION DU FRELON ASIATIQUE ET À PRÉSERVER
LA FILIÈRE APICOLE - (N° 143)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° CD57

présenté par
M. Roussel

à l'amendement n° CD|5 de M. Fégné

ARTICLE UNIQUE

À la fin de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« en matière d'éducation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement vise à rectifier une erreur rédactionnelle.